



# Toit&moi

Immobilière sociale  
de la région montoise

## Demande de location logement public

Siège social : Avenue du Millénaire, 60  
7011 GHLIN

TEL : 065 47 02 02

MAIL : candidats@toitetmoi.be WEB : www.toitetmoi.be

N° d'agrément 5390

N° entreprise 0401.125.484

## Procédure d'inscription

### Vous devez :

- ① vérifier que vous respectez les conditions d'admission
- ② compléter et signer le formulaire de candidature d'un logement public
- ③ récolter tous les documents à fournir.

### **/ ! \ Veuillez fournir la copie des documents et pas les originaux**

- ④ renvoyer votre dossier complet à l'Immobilière sociale Toit&moi.

**UNIQUEMENT** les pages à partir du titre **FORMULAIRE UNIQUE DE CANDIDATURE** (pages numérotées 1 à 10 et 15 à 16)

### L'Immobilière sociale Toit&moi :

- ① réceptionne votre dossier et si nécessaire vous réclame les documents manquants
- ② vérifie que vous respectez les conditions d'admission
- ③ vous informe par écrit de votre numéro d'inscription
- ④ **récolte le formulaire AAL (ci-joint avec sa note explicative)**

## Conditions d'admission

Avant de remplir ce questionnaire, vérifiez que vous respectez les deux conditions d'admission :

### ① **Ne pas être propriétaire, ni en pleine propriété, ni en usufruit**

A moins qu'il ne s'agisse d'un logement non améliorable, inhabitable ou inadapté au handicap du candidat

### ② **Bénéficiaire de revenus annuels imposables globalement inférieurs à :**

Ménage composé de ...	Maximum
Personne seule	74.900 €
Plusieurs personnes	85.100€

Montants applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2026 et augmentés de 3.400 € par enfant à charge.

## Procédure d'attribution

- Après avoir encodé la candidature, la société de logement la classe dans le registre en fonction des points de priorité.
- Lorsqu'un logement se libère, la société de logement l'attribue au candidat-locataire disposant du plus grand nombre de points dans sa catégorie de revenus.
- A égalité de points, la priorité est accordée au dossier de candidature le plus ancien.
- Des exceptions en nombre limité peuvent uniquement être autorisées en cas de force majeure, attestée par le bourgmestre, et pour des raisons d'urgence ou de cohésion sociales.
- Lorsqu'un logement est attribué, la société de logement informe le candidat-locataire par courrier.
- La Société vérifie les conditions d'attribution et peut annuler l'attribution si elles ne sont plus respectées.
- La candidature d'un ménage ayant refusé à deux reprises un logement est radiée.

## A ne pas oublier

- Vous ne pouvez être inscrit qu'auprès d'une seule société de logement qui devient votre société de référence.
- Les autres sociétés de logement concernées par votre demande sont automatiquement informées de votre inscription.
- Pour éviter la radiation de votre dossier, vous devez renouveler votre demande de logement chaque année entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 15 février (sauf si votre demande a été admise depuis moins de 6 mois, dans ce cas le renouvellement est automatique).
- Vous devez transmettre toutes vos coordonnées et informer la Société de tout changement (adresse, numéro de téléphone, revenus, situations, etc).
- Toute déclaration inexacte ou incomplète d'un membre du ménage autorise la Société à radier le dossier de candidature.

# Comment nous renvoyer votre dossier ?

Vous avez trois possibilités :

<p><b>Par courrier</b></p> <p>Renvoyez votre dossier par courrier :</p> <p>Immobilière Sociale Toit&amp;moi Avenue du Millénaire, 60 7011 GHLIN</p>	<p><b>Par e-mail</b></p> <p><a href="mailto:candidats@toitetmoi.be">candidats@toitetmoi.be</a></p> <p>UNIQUEMENT EN FORMAT PDF (1 voire 2 pièces jointes maximum)</p> <p>PAS DE PHOTOS</p>
<p><b>A l'accueil de la Société</b></p> <p>Accessible sans rendez-vous de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 15h30</p> <p>Avenue du Millénaire, 60 7011 GHLIN</p>	

## Personnes de contact

**Madame Sylvie SIMONART, Coordinatrice**

**Madame Nathalie DUFOUR**

**Madame Sylvie MARLIER**

**Des permanences téléphoniques sont organisées les lundis, mardis et vendredis de 9h à 12H au 065/47.01.73**

**Mail : [candidats@toitetmoi.be](mailto:candidats@toitetmoi.be)**

# Patrimoine

<b>Communes</b>	<b>Types de logement</b>	<b>- Nombre de chambres</b>
CUESMES (7033)	- Appartements - Maisons	: 1,2 ou 3 chambres : 1, 2, 3 ou 5 chambres
FLENU (7012)	- Maisons	: 3, 4 ou 5 chambres
GHLIN (7011)	- Appartements - Maisons	: 1,2 ou 3 chambres : 1, 2,3 ou 5 chambres
HAVRE (7021)	- Appartements - Maisons	: 1, 2 ou 3 chambres : 1, 2,3 ou 5 chambres
HYON (7022)	- Maisons	: 1,3 ou 4 chambres
JEMAPPES (7012)	- Appartements - Maisons	: 1 ou 2 chambres : 1, 2,3 ou 5 chambres
MAISIERES (7020)	- Maisons	: 1, 2 ou 3 chambres
MONS (7000)	- Studios - Appartements - Maisons	: 0 chambre : 1, 2 ou3 chambres : 1, 2, 3 ou 4 chambres
NIMY (7020)	- Studios - Appartements - Maisons	: 0 chambre : 1, 2 ou3 chambres : 3, 4 ou 5 chambres
OBOURG (7034)	- Maisons	: 3 ou 4 chambres
FRAMERIES (7080)	- Appartements - Maisons	: 1,2 ou 3 chambres : 1, 2, 3,4 ou 5 chambres
LA BOUVERIE (7080)	- Appartements - Maisons	: 1 ou 2chambres : 2, 3,4 ou 5 chambres
EUGIES (7080)	- Appartements - Maisons	: 1 ou 2 chambres : 3 ou 4 chambres
WASMES (7340)	- Appartements - Maisons	: 2 chambres : 1, 2, 3,4 et 5 chambres
PATURAGES (7340)	- Appartements - Maisons	: 1,2 ou 3 chambres : 2,3 ou 5 chambres
WARQUIGNIES (7340)	- Maisons	: 1 ou 3 chambres
AULNOIS (7040)	- Appartements - Maisons	: 1,3 ou 4 chambres : 2,3 ou 4 chambres



# Formulaire unique de candidature

① Veuillez compléter toutes les cases de ce formulaire, lisiblement et en lettres MAJUSCULES.

## 1. Candidat(s)

	<b>Chef de ménage</b>	<b>Conjoint ou cohabitant</b>
<b>Nom</b>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<b>Prénom</b>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<b>Sexe</b>	<input type="checkbox"/> masculin <input type="checkbox"/> féminin	<input type="checkbox"/> masculin <input type="checkbox"/> féminin
<b>Date naissance</b>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<b>Lieu naissance</b>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<b>Nationalité</b>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<b>E-mail</b>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<b>Téléphone</b>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<b>Etat civil</b>	<input type="checkbox"/> célibataire <input type="checkbox"/> marié(e) <input type="checkbox"/> cohabitant(e) <input type="checkbox"/> divorcé(e) <input type="checkbox"/> séparé(e) <input type="checkbox"/> veuf/veuve	<input type="checkbox"/> célibataire <input type="checkbox"/> marié(e) <input type="checkbox"/> cohabitant(e) <input type="checkbox"/> divorcé(e) <input type="checkbox"/> séparé(e) <input type="checkbox"/> veuf/veuve
<b>Numéro registre national *</b>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

\* Le numéro de registre national est un élément essentiel de la candidature à un logement public.



	<b>Chef de ménage</b>	<b>Conjoint ou cohabitant</b>
<b>Profession</b>	<input type="checkbox"/> salarié(e) <input type="checkbox"/> indépendant(e) <input type="checkbox"/> sans emploi <input type="checkbox"/> pensionné(e) <input type="checkbox"/> mutuelle ou assimilé <input type="checkbox"/> revenu d'intégration sociale <input type="checkbox"/> autres	<input type="checkbox"/> salarié(e) <input type="checkbox"/> indépendant(e) <input type="checkbox"/> sans emploi <input type="checkbox"/> pensionné(e) <input type="checkbox"/> mutuelle ou assimilé <input type="checkbox"/> revenu d'intégration sociale <input type="checkbox"/> autres
<i>si autre, précisez</i>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<b>Handicap reconnu à plus de 66% ?</b>	<input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> oui
<b>Enceinte ?</b>	<input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> oui
<i>si oui, date prévue accouchement</i>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<b>Propriétaire d'un logement ?</b>	<input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> oui, en copropriété <input type="checkbox"/> oui, en nue-propriété <input type="checkbox"/> oui, en usufruit <input type="checkbox"/> oui, à 100%	<input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> oui, en copropriété <input type="checkbox"/> oui, en nue-propriété <input type="checkbox"/> oui, en usufruit <input type="checkbox"/> oui, à 100%
<b>Si propriétaire, logement en vente ?</b>	<input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> oui
<i>si oui, date prévue vente</i>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

## Autre membre du ménage (3)

**⚠ A compléter uniquement si vous êtes concerné.**

<b>Nom</b>	<input type="text"/>	<b>Lien de parenté</b>	<input type="checkbox"/> enfant à charge **
<b>Prénom</b>	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/> enfant en hébergement	
<b>Date naissance</b>	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/> ascendant	
<b>Lieu naissance</b>	<input type="text"/>	<i>si autre, précisez</i>	<input type="checkbox"/> autre <input type="text"/>
<b>Nationalité</b>	<input type="text"/>	<b>Sexe</b>	<input type="checkbox"/> masculin
<b>Numéro registre national *</b>	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/> féminin	
<b>Handicap reconnu à plus de 66% ?</b>	<input type="checkbox"/> non	<b>Etat civil</b>	<input type="checkbox"/> célibataire
	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> marié(e)	
<b>Enceinte ?</b>	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> cohabitant(e)	
	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> divorcé(e)	
<i>si oui, date prévue accouchement</i>	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/> séparé(e)	
<b>Propriétaire d'un logement ?</b>	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> veuf/veuve	
	<input type="checkbox"/> oui, en usufruit	<b>Profession</b>	<input type="checkbox"/> salarié(e)
	<input type="checkbox"/> oui, en nue-propriété	<input type="checkbox"/> indépendant(e)	
	<input type="checkbox"/> oui, à 100%	<input type="checkbox"/> sans emploi	
	<input type="checkbox"/> oui, en copropriété	<input type="checkbox"/> pensionné(e)	
<b>Si propriétaire, logement en vente ?</b>	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> mutuelle ou assimilé	
	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> revenu d'intégration sociale	
<i>si oui, date prévue vente</i>	<input type="text"/>	<i>si autre, précisez</i>	<input type="checkbox"/> autres <input type="text"/>

\* Le numéro de registre national est un élément essentiel de la candidature à un logement public.

\*\* Enfant à charge enfant pour lequel un des membres du ménage perçoit des allocations familiales.



## Autre membre du ménage (4)

**⚠ A compléter uniquement si vous êtes concerné.**

<b>Nom</b>	<input type="text"/>	<b>Lien de parenté</b>	<input type="checkbox"/> enfant à charge **
<b>Prénom</b>	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/> enfant en hébergement	
<b>Date naissance</b>	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/> ascendant	
<b>Lieu naissance</b>	<input type="text"/>	<i>si autre, précisez</i>	<input type="checkbox"/> autre <input type="text"/>
<b>Nationalité</b>	<input type="text"/>	<b>Sexe</b>	<input type="checkbox"/> masculin
<b>Numéro registre national *</b>	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/> féminin	
<b>Handicap reconnu à plus de 66% ?</b>	<input type="checkbox"/> non	<b>Etat civil</b>	<input type="checkbox"/> célibataire
	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> marié(e)	
<b>Enceinte ?</b>	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> cohabitant(e)	
	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> divorcé(e)	
<i>si oui, date prévue accouchement</i>	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/> séparé(e)	
<b>Propriétaire d'un logement ?</b>	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> veuf/veuve	
	<input type="checkbox"/> oui, en usufruit	<b>Profession</b>	<input type="checkbox"/> salarié(e)
	<input type="checkbox"/> oui, en nue-propriété	<input type="checkbox"/> indépendant(e)	
	<input type="checkbox"/> oui, à 100%	<input type="checkbox"/> sans emploi	
	<input type="checkbox"/> oui, en copropriété	<input type="checkbox"/> pensionné(e)	
<b>Si propriétaire, logement en vente ?</b>	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> mutuelle ou assimilé	
	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> revenu d'intégration sociale	
<i>si oui, date prévue vente</i>	<input type="text"/>	<i>si autre, précisez</i>	<input type="checkbox"/> autres <input type="text"/>

\* Le numéro de registre national est un élément essentiel de la candidature à un logement public.

\*\* Enfant à charge enfant pour lequel un des membres du ménage perçoit des allocations familiales.

# Autre membre du ménage (5)

**⚠ A compléter uniquement si vous êtes concerné.**

<b>Nom</b>	<input type="text"/>	<b>Lien de parenté</b>	<input type="checkbox"/> enfant à charge **
<b>Prénom</b>	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/> enfant en hébergement	
<b>Date naissance</b>	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/> ascendant	
<b>Lieu naissance</b>	<input type="text"/>	<i>si autre, précisez</i>	<input type="checkbox"/> autre <input type="text"/>
<b>Nationalité</b>	<input type="text"/>	<b>Sexe</b>	<input type="checkbox"/> masculin
<b>Numéro registre national *</b>	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/> féminin	
<b>Handicap reconnu à plus de 66% ?</b>	<input type="checkbox"/> non	<b>Etat civil</b>	<input type="checkbox"/> célibataire
	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> marié(e)	
<b>Enceinte ?</b>	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> cohabitant(e)	
	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> divorcé(e)	
<i>si oui, date prévue accouchement</i>	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/> séparé(e)	
<b>Propriétaire d'un logement ?</b>	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> veuf/veuve	
	<input type="checkbox"/> oui, en usufruit	<b>Profession</b>	<input type="checkbox"/> salarié(e)
	<input type="checkbox"/> oui, en nue-propriété	<input type="checkbox"/> indépendant(e)	
	<input type="checkbox"/> oui, à 100%	<input type="checkbox"/> sans emploi	
	<input type="checkbox"/> oui, en copropriété	<input type="checkbox"/> pensionné(e)	
<b>Si propriétaire, logement en vente ?</b>	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> mutuelle ou assimilé	
	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> revenu d'intégration sociale	
<i>si oui, date prévue vente</i>	<input type="text"/>	<i>si autre, précisez</i>	<input type="checkbox"/> autres <input type="text"/>

\* Le numéro de registre national est un élément essentiel de la candidature à un logement public.

\*\* Enfant à charge enfant pour lequel un des membres du ménage perçoit des allocations familiales.



## Autre membre du ménage (6)

**⚠ A compléter uniquement si vous êtes concerné.**

<b>Nom</b>	<input type="text"/>	<b>Lien de parenté</b>	<input type="checkbox"/> enfant à charge **
<b>Prénom</b>	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/> enfant en hébergement	
<b>Date naissance</b>	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/> ascendant	
<b>Lieu naissance</b>	<input type="text"/>	<i>si autre, précisez</i>	<input type="checkbox"/> autre <input type="text"/>
<b>Nationalité</b>	<input type="text"/>	<b>Sexe</b>	<input type="checkbox"/> masculin
<b>Numéro registre national *</b>	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/> féminin	
<b>Handicap reconnu à plus de 66% ?</b>	<input type="checkbox"/> non	<b>Etat civil</b>	<input type="checkbox"/> célibataire
	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> marié(e)	
<b>Enceinte ?</b>	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> cohabitant(e)	
	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> divorcé(e)	
<i>si oui, date prévue accouchement</i>	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/> séparé(e)	
<b>Propriétaire d'un logement ?</b>	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> veuf/veuve	
	<input type="checkbox"/> oui, en usufruit	<b>Profession</b>	<input type="checkbox"/> salarié(e)
	<input type="checkbox"/> oui, en nue-propriété	<input type="checkbox"/> indépendant(e)	
	<input type="checkbox"/> oui, à 100%	<input type="checkbox"/> sans emploi	
	<input type="checkbox"/> oui, en copropriété	<input type="checkbox"/> pensionné(e)	
<b>Si propriétaire, logement en vente ?</b>	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> mutuelle ou assimilé	
	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> revenu d'intégration sociale	
<i>si oui, date prévue vente</i>	<input type="text"/>	<i>si autre, précisez</i>	<input type="checkbox"/> autres <input type="text"/>

\* Le numéro de registre national est un élément essentiel de la candidature à un logement public.

\*\* Enfant à charge enfant pour lequel un des membres du ménage perçoit des allocations familiales.

# Autre membre du ménage (7)

**⚠ A compléter uniquement si vous êtes concerné.**

<p><b>Nom</b> <input type="text"/></p> <hr/> <p><b>Prénom</b> <input type="text"/></p> <hr/> <p><b>Date naissance</b> <input type="text"/></p> <hr/> <p><b>Lieu naissance</b> <input type="text"/></p> <hr/> <p><b>Nationalité</b> <input type="text"/></p> <hr/> <p><b>Numéro registre national *</b> <input type="text"/></p> <hr/> <p><b>Handicap reconnu à plus de 66% ?</b>  <input type="checkbox"/> non  <input type="checkbox"/> oui</p> <hr/> <p><b>Enceinte ?</b>  <input type="checkbox"/> non  <input type="checkbox"/> oui</p> <p><i>si oui, date prévue accouchement</i> <input type="text"/></p> <hr/> <p><b>Propriétaire d'un logement ?</b>  <input type="checkbox"/> non  <input type="checkbox"/> oui, en usufruit  <input type="checkbox"/> oui, en nue-propriété  <input type="checkbox"/> oui, à 100%  <input type="checkbox"/> oui, en copropriété</p> <hr/> <p><b>Si propriétaire, logement en vente ?</b>  <input type="checkbox"/> non  <input type="checkbox"/> oui</p> <p><i>si oui, date prévue vente</i> <input type="text"/></p>	<p><b>Lien de parenté</b> <input type="checkbox"/> enfant à charge **  <input type="checkbox"/> enfant en hébergement  <input type="checkbox"/> ascendant  <i>si autre, précisez</i> <input type="checkbox"/> autre <input type="text"/></p> <hr/> <p><b>Sexe</b> <input type="checkbox"/> masculin  <input type="checkbox"/> féminin</p> <hr/> <p><b>Etat civil</b> <input type="checkbox"/> célibataire  <input type="checkbox"/> marié(e)  <input type="checkbox"/> cohabitant(e)  <input type="checkbox"/> divorcé(e)  <input type="checkbox"/> séparé(e)  <input type="checkbox"/> veuf/veuve</p> <hr/> <p><b>Profession</b> <input type="checkbox"/> salarié(e)  <input type="checkbox"/> indépendant(e)  <input type="checkbox"/> sans emploi  <input type="checkbox"/> pensionné(e)  <input type="checkbox"/> mutuelle ou assimilé  <input type="checkbox"/> revenu d'intégration sociale  <i>si autre, précisez</i> <input type="checkbox"/> autres <input type="text"/></p>
---	---

\* Le numéro de registre national est un élément essentiel de la candidature à un logement public.

\*\* Enfant à charge enfant pour lequel un des membres du ménage perçoit des allocations familiales.



## Autre membre du ménage (8)

**⚠ A compléter uniquement si vous êtes concerné.**

<b>Nom</b>	<input type="text"/>	<b>Lien de parenté</b>	<input type="checkbox"/> enfant à charge **
<b>Prénom</b>	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/> enfant en hébergement	
<b>Date naissance</b>	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/> ascendant	
<b>Lieu naissance</b>	<input type="text"/>	<i>si autre, précisez</i>	<input type="checkbox"/> autre <input type="text"/>
<b>Nationalité</b>	<input type="text"/>	<b>Sexe</b>	<input type="checkbox"/> masculin
<b>Numéro registre national *</b>	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/> féminin	
<b>Handicap reconnu à plus de 66% ?</b>	<input type="checkbox"/> non	<b>Etat civil</b>	<input type="checkbox"/> célibataire
	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> marié(e)	
<b>Enceinte ?</b>	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> cohabitant(e)	
	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> divorcé(e)	
<i>si oui, date prévue accouchement</i>	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/> séparé(e)	
<b>Propriétaire d'un logement ?</b>	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> veuf/veuve	
	<input type="checkbox"/> oui, en usufruit	<b>Profession</b>	<input type="checkbox"/> salarié(e)
	<input type="checkbox"/> oui, en nue-propriété	<input type="checkbox"/> indépendant(e)	
	<input type="checkbox"/> oui, à 100%	<input type="checkbox"/> sans emploi	
	<input type="checkbox"/> oui, en copropriété	<input type="checkbox"/> pensionné(e)	
<b>Si propriétaire, logement en vente ?</b>	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> mutuelle ou assimilé	
	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> revenu d'intégration sociale	
<i>si oui, date prévue vente</i>	<input type="text"/>	<i>si autre, précisez</i>	<input type="checkbox"/> autres <input type="text"/>

\* Le numéro de registre national est un élément essentiel de la candidature à un logement public.

\*\* Enfant à charge enfant pour lequel un des membres du ménage perçoit des allocations familiales.

## 2. Adresse(s)

### Domicile

Rue

Numéro / Boîte

Code postal  Localité

Domicilié depuis le

### Si vous souhaitez recevoir votre courrier à une adresse différente

Type d'adresse  parent(s)  
 administrateur provisoire  
 autre précisez

Nom

Rue

Numéro / Boîte

Code postal  Localité

## 3. Logement souhaité

Maison

Appartement

Studio

### Informations indicatives

Avez-vous des problèmes de mobilité ?  Oui  Non

Etes-vous porteur d'un handicap ?  Oui  Non

Si vous avez besoin d'un logement avec des **aménagements spécifiques**, veuillez fournir une attestation émanant d'un **médecin spécialiste** reprenant la **pathologie** et les **aménagements** utiles

Etes-vous atteints d'une maladie dégénérative ?  Oui  Non

Si oui, veuillez nous fournir une attestation émanant d'un **médecin spécialiste** indiquant CLAIEMENT que la personne est atteinte d'une **maladie dégénérative** et qu'elle conduira inévitablement à une **déficience motrice**.

Décrivez le handicap et les difficultés en quelques mots :



## 4. Nombre de chambres

Le nombre de chambres auquel vous pouvez prétendre est défini par la législation.

- Une seule chambre pour les personnes seules et pour les couples

---

- Une chambre supplémentaire pour :
  - les personnes seules de plus de 65 ans
  - les couples dont l'un des membres a plus de 65ans
  - les couples dont un membre a un handicap reconnu (SPF Sécurité Sociale, Direction générale – Personnes handicapées)

---

- Pour les enfants :
  - une chambre pour un enfant unique
  - deux chambres pour deux enfants de même sexe s'ils ont plus de dix ans et minimum cinq ans d'écart
  - deux chambres pour deux enfants de sexe différent si l'un d'entre eux a plus de 10 ans
  - une chambre par enfant avec handicap reconnu (SPF Sécurité Sociale, Direction générale – Personnes handicapées)

## 5. Etendue géographique

Choisissez **maximum 5 entités** **OU** **maximum 5 communes** à classer par ordre de préférence.  
(voir tableau patrimoine en début de document)

Deux possibilités :

1<sup>ère</sup> possibilité

### Maximum 5 entités

La demande porte alors sur toutes les anciennes communes qui en dépendent.

Exemple d'entités :

- Mons (reprend les 10 communes)
- Colfontaine (reprend les 3 communes)
- Frameries (reprend les 3 communes)
- Quévy
- Saint-Ghislain
- Boussu
- Quaregnon
- Ou toute autre commune de la Région wallonne

**OU**

2<sup>ème</sup> possibilité

### Maximum 5 « anciennes » communes

Votre demande, plus restreinte, portera alors uniquement sur les anciennes communes choisies.

Exemple de communes :

- 7000 Mons
- 7033 Cuesmes
- 7012 Jemappes
- 7340 Pâturages
- 7080 La Bouverie
- Ou toute autre « ancienne » commune de la Région wallonne

## Préférences

Maximum 5 entités

1	
2	
3	
4	
5	

**OU**

Maximum 5 « anciennes » communes

1	
2	
3	
4	
5	

## 6. Documents à fournir -COPIES- PAS LES ORIGINAUX

Documents à fournir	Obligatoire
---------------------	-------------

Formulaire de candidature d'un logement public (complétés et signés)	✓
--	---

Photocopie de la carte d'identité de chaque membre du ménage	✓
--	---

Preuve du montant des <b>revenus actuels</b> pour chaque membre du ménage en fonction de leur provenance :	✓
--	---

Provenance des revenus	Si oui	Documents à fournir
Revenu d'intégration sociale - CPAS	<input type="checkbox"/>	attestation stipulant le montant de l'indemnité actuelle délivrée par le CPAS
Sans emploi - chômage	<input type="checkbox"/>	attestation avec taux journalier brut actuel délivrée par le syndicat ou la CAPAC
Maladie - invalidité - mutuelle	<input type="checkbox"/>	attestation avec taux journalier brut actuel + pourcentage éventuel d'invalidité délivrée par la mutuelle
Allocation d'handicap	<input type="checkbox"/>	1 extrait de compte + l'attestation délivrée par le SPF Sécurité sociale
Pension	<input type="checkbox"/>	1 extrait de compte + l'extrait de compte avec le pécule de vacances + la fiche mensuelle reprenant le détail de la pension (précompte, congés payés...) délivrée par l'Office National des Pensions
Contrat de travail	<input type="checkbox"/>	fiche de salaire des 3 derniers mois reprenant au minimum un mois complet. Si temps partiel, fournir une attestation officielle provenant de l'organisme de paiement des allocations pour le chômage, la mutuelle ou le CPAS. Les données doivent correspondre. Par exemple si fiche de salaire reprenant les données de juin, fournir une attestation pour un complément éventuel perçu également pour le mois de juin + Pécule de vacances mai 2026 à défaut 2025 + Prime de fin d'année 2025
Indépendant	<input type="checkbox"/>	Bénéfices NET perçu (trimestriel, semestriel ou annuel)
Intérimaires	<input type="checkbox"/>	fiche de salaire actuelle reprenant un mois complet ou le décompte individuel annuel + complément de chômage éventuel + Pécule de vacances mai 2026 à défaut 2025.
Membre du ménage (+ de 18 ans) qui ne perçoit pas de revenu	<input type="checkbox"/>	Déclaration sur l'honneur attestant qu'il ne perçoit pas de revenu et est à charge de « ... » datée et signée par les intéressés



## 7. Documents supplémentaires à fournir en fonction de votre dossier

	Si oui	Documents à fournir
Un membre du ménage a un handicap reconnu	<input type="checkbox"/>	Attestation d'handicap délivrée par le SPF Sécurité sociale
Le ménage comporte un ou plusieurs enfants	<input type="checkbox"/>	Attestation des allocations familiales délivrée par la caisse de paiement
Le ménage comporte un ou plusieurs enfants en hébergement	<input type="checkbox"/>	Jugement, acte notarié ou convention passée devant un médiateur familial agréé (document probant) Le document doit préciser explicitement que le droit couvre au moins une nuit (notion d'hébergement) Seuls les enfants de moins de 18 ans et les enfants de 18 à 25 ans sur preuve de la perception d'allocations familiales seront pris en considération
Un membre du ménage bénéficie d'une pension alimentaire, d'une part contributive ou d'une rente	<input type="checkbox"/>	Trois derniers extraits de compte prouvant les versements + jugement ; si les paiements se font en espèces copies des reçus des trois derniers mois
Un membre du ménage est enceinte	<input type="checkbox"/>	Attestation délivrée par le médecin gynécologue indiquant la date prévue de l'accouchement
Vous pouvez prétendre à des points de priorité tel que repris ci-dessous	<input type="checkbox"/>	Voir tableaux plus bas

## 8. Documents à fournir pour bénéficiaire de points de priorité

- Des points de priorité (de 2 à 5) sont accordés à des situations vécues par le ménage en terme de logement et à des situations personnelles du ménage.
- Le nombre total de points de priorité est obtenu par l'addition des points de la priorité la plus élevée dans chacun des deux tableaux (5, 4 ou 3 pour les points de priorité liés au logement et 5, 4, 3 ou 2 pour ceux liés au ménage).
- Un point est ajouté par année d'ancienneté (avec un maximum de 6 points) de votre candidature.

### Priorités liées au logement

Situation	Si oui	Documents à fournir	Points
Le ménage occupe un logement d'insertion ou de transit et se trouve dans les six derniers mois de la location ou de la période d'occupation	<input type="checkbox"/>	Copie du contrat de bail ou attestation délivrée par le propriétaire	5
Le ménage occupe une caravane, un chalet ou un abri précaire à titre de résidence principale dans une zone définie par le plan Habitat permanent, phase 1	<input type="checkbox"/>	Attestation délivrée par l'administration communale	5
Le ménage est victime d'un événement calamiteux (ex inondation, incendie, éboulement, foudre, tempête, etc)	<input type="checkbox"/>	Attestation de reconnaissance délivrée par le fond des calamités	5
Le ménage est sans-abri	<input type="checkbox"/>	Attestation de sans abri délivrée par le CPAS signée par le président et le secrétaire, sauf délégation expresse	5
Le ménage doit quitter un logement reconnu inhabitable ou surpeuplé	<input type="checkbox"/>	Attestation d'inhabitabilité ou de surpeuplement délivrée par l'administration communale ou la DGO4	4
Le ménage doit quitter un logement ayant fait l'objet d'un arrêté d'inhabitabilité, de surpeuplement ou d'expropriation	<input type="checkbox"/>	Arrêté d'inhabitabilité, de surpeuplement ou d'expropriation délivrée par l'administration communale ou la région	4
Le ménage est locataire d'un logement dont le bail est résilié pour occupation personnelle par le propriétaire ou pour travaux importants	<input type="checkbox"/>	Copie du contrat de bail et lettre de renon pour occupation personnelle ou pour travaux délivrée par le propriétaire	4
Le ménage doit quitter un logement situé dans un périmètre de rénovation urbaine déterminé réglementairement, et pour lequel un compromis de vente a été signé au profit d'une personne morale de droit public	<input type="checkbox"/>	Copie du compromis de vente et attestation délivrée par l'administration communale	4
Le ménage occupe une caravane, un chalet ou un abri précaire à titre de résidence principale dans une zone non définie par le plan « Habitat permanent » ou dans une zone définie par le plan « Habitat permanent » si visé par la phase 2 de ce plan	<input type="checkbox"/>	Attestation délivrée par l'administration communale	3



## Priorités liées à la situation du ménage

Situation	Si oui	Documents à fournir	Points
Vous êtes victime de violences intrafamiliales attestées dans des documents probants	<input type="checkbox"/>	Attestation délivrée par un <b>centre d'hébergement</b> reconnu ou par le <b>CPAS</b> signée par le président et le secrétaire, sauf délégation expresse ou par une <b>institution spécialisée dans l'accompagnement</b> des victimes de Violences Intra Familiales, <b>Procès-verbal</b> de Police	<b>5</b>
Votre ménage bénéficie de revenus issus au moins en partie d'un travail et ne dépassant pas 69.800 € pour une personne seule ou 85.100 € pour plusieurs personnes (montants applicables au 1er janvier 2026 et augmentés de 3.400 € par enfant à charge)	<input type="checkbox"/>	Pour les salariés, copie du contrat de travail ou document attestant d'une relation de travail délivrée par l'employeur ou l'administration fiscale  Pour les indépendants, attestation de paiement des cotisations sociales délivrée par la caisse de cotisations sociale ou l'administration fiscale	<b>4</b>
Vous êtes enfant mineur mis en autonomie et encadré par un service d'aide à la jeunesse	<input type="checkbox"/>	Attestation de mise en autonomie délivrée par le directeur de l'aide à la jeunesse	<b>3</b>
Un des membres de votre ménage a un handicap reconnu	<input type="checkbox"/>	Attestation délivrée par le SPF Sécurité sociale	<b>3</b>
Un des membres de votre ménage ne peut plus travailler en raison d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle	<input type="checkbox"/>	Attestation délivrée par le fonds des maladies professionnelles ou le fonds des accidents du travail	<b>3</b>
Le seul membre de votre ménage qui travaillait a perdu son emploi dans les 12 derniers mois	<input type="checkbox"/>	Copie du C4 délivrée par l'employeur pour les salariés ou de l'attestation de cessation d'activités délivrée par le guichet d'entreprise pour les indépendants	<b>3</b>
Votre ménage bénéficie de revenus issus de pension(s) légale(s) et ne dépassant pas 18.300 € pour une personne seule ou 24.900€ pour plusieurs personnes (montants applicables au 1er janvier 2026 et augmentés de 3.400€ par enfant à charge)	<input type="checkbox"/>	Fiche de pension délivrée par l'Office national de Pensions (ONP) ou SCDF - Pensions ou copie d'extraits de compte bancaire des 3 derniers mois + pécule de vacance mai 2026 à défaut 2025.	<b>3</b>
Vous bénéficiez d'une pension de prisonnier de guerre ou vous êtes invalide de guerre	<input type="checkbox"/>	Copie d'un brevet de pension délivrée par le SPF Sécurité sociale pour les bénéficiaires d'une pension civile ou délivrée par le Service des Pensions du Secteur Public pour les bénéficiaires d'une pension militaire	<b>2</b>
Vous êtes un ancien prisonnier politique ou un de ses ayants droit	<input type="checkbox"/>	Attestation délivrée le Service Public Fédéral (SPF) Sécurité sociale	<b>2</b>
Vous êtes un ancien ouvrier mineur	<input type="checkbox"/>	Attestation délivrée le Service des indemnités de l'INAMI	<b>2</b>

# 10. Protection des données

Conformément à la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel, l'Immobilière sociale Toit&moi, en sa qualité de responsable du traitement de vos données, vous informe que les données portées sur ce formulaire de candidature seront traitées aux fins de gérer votre demande d'attribution d'un logement, constituer votre dossier de candidat et effectuer le suivi et la gestion de votre dossier de candidat (maintenance des fichiers candidats).

Pour plus d'informations, notamment concernant l'exercice de vos droits et l'utilisation de vos données portées sur ce formulaire, veuillez prendre connaissance des informations suivantes.

L'identité et les coordonnées du responsable du traitement  
l'Immobilière sociale Toit&moi, Société coopérative à responsabilité limitée agréée par la Société wallonne du Logement, numéro d'agrément 5390, dont le numéro d'entreprise est le 0401.125.484 (RPM de Mons) et dont le siège social est situé avenue du Millénaire, 60 à 7011 Ghlin est le responsable du traitement de vos données à caractère personnel.

Les coordonnées du délégué à la protection des données  
l'Immobilière sociale Toit&moi a désigné un délégué à la protection des données à caractère personnel (DPO). Le DPO a une mission d'information et de contrôle du respect du RGPD. Il s'assure que l'ensemble du personnel agit avec professionnalisme et confidentialité. Il est également la personne de contact pour répondre à vos questions quant à l'application du RGPD. Vous pouvez le contacter par courrier électronique à l'adresse [dpo@toitetmoi.be](mailto:dpo@toitetmoi.be) ou par courrier ordinaire à l'adresse suivante Immobilière sociale avenue du Millénaire, 60 à 7011 Ghlin.

Les finalités et la base juridique du traitement  
l'Immobilière sociale Toit&moi traite vos données à caractère personnel portées sur ce formulaire unique de candidature aux fins de traiter votre demande d'attribution d'un logement, constituer votre dossier de candidat et effectuer le suivi et la gestion de votre dossier de candidat (maintenance des fichiers candidats). La base de légitimation du traitement précité est l'exécution d'une mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique dont est investi l'Immobilière sociale Toit&moi (article 6, 1, e) du RGPD).

Les catégories de destinataires  
Les destinataires des données à caractère personnel sont les services internes de l'Immobilière sociale Toit&moi amenés à traiter votre demande d'attribution d'un logement, les fournisseurs de services informatiques de l'Immobilière sociale Toit&moi, la société d'archivage, la Société wallonne du logement et les autres sociétés de logement de service public gestionnaires des communes sur lesquelles vous avez posé un choix.

La durée de conservation  
Les données à caractère personnel vous concernant sont conservées pendant toute la durée de votre candidature, éventuellement renouvelée et confirmée chaque année par vos soins. En cas radiation de votre candidature, conformément aux situations prévues par l'arrêté du Gouvernement wallon du 6 septembre 2007 organisant la location des logements gérés par la Société wallonne du Logement ou par les sociétés de logement de service public, les données à caractère personnel vous concernant sont conservées pendant une période de 5 ans après la date

de radiation de votre dossier, sous réserve de l'application d'autres lois en vigueur. En cas d'admission de votre candidature et/ou d'acceptation d'un logement, les données à caractère personnel vous concernant sont conservées pendant une période de 10 ans après la clôture de votre dossier, sous réserve de l'application d'autres lois en vigueur.

Les droits des personnes concernées  
En tant que personne directement concernée par le traitement de vos données à caractère personnel, vous avez le droit de demander à l'Immobilière sociale Toit&moi l'accès à vos données à caractère personnel, la rectification ou l'effacement de celles-ci, ou une limitation du traitement, ou le droit de vous opposer au traitement. Pour de plus amples informations ou pour exercer vos droits, nous vous invitons à contacter la Société ou directement le délégué à la protection des données, dont les coordonnées sont reprises ci-avant.

Le droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle  
Nous mettrons tout en œuvre pour vous assurer un suivi dans les meilleurs délais. Au cas où notre réponse ne vous donnerait pas satisfaction et/ou que vous estimez que nous manquons à l'une de nos obligations légales et/ou contractuelles, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de l'Autorité de Protection des Données (APD) par e-mail à l'adresse [contact@apd-gba.be](mailto:contact@apd-gba.be) ou par courrier à l'adresse Rue de la Presse 35 à 1000 Bruxelles.

L'exigence de fourniture des données à caractère personnel  
La fourniture des données à caractère personnel portées sur le formulaire unique de candidature à un caractère réglementaire. Le demandeur est tenu de fournir les données à caractère personnel lors de l'introduction de sa candidature de location au moyen du formulaire unique de candidature, conforme à l'annexe 4 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 6 septembre 2007 organisant la location des logements gérés par la Société wallonne du Logement ou par les sociétés de logement de service public, accompagné de tous les documents nécessaires à l'établissement de son admissibilité et, le cas échéant, de ses priorités. La non fourniture et/ou l'inexactitude des données portées sur le formulaire unique de candidature pourrai(en)t avoir comme conséquences l'impossibilité pour l'Immobilière sociale Toit&moi de traiter la demande de location et/ou la radiation de la demande de candidature de l'intéressé.

La prise de décision automatisée  
Le traitement ne prévoit pas de prise de décision automatisée.



## 11. Voie de recours

Le candidat locataire qui s'estime lésé par une décision de la société peut introduire une réclamation au siège de celle-ci, par envoi recommandé, dans les trente jours qui suivent la notification de la décision. A défaut de réponse dans les trente jours de la réclamation ou en cas de réclamation rejetée, le candidat locataire peut introduire un recours, par envoi recommandé, auprès de la Chambre de recours dont le siège est situé à la Société wallonne du logement, rue de l'Ecluse, 21, à 6000 Charleroi.

**NB.** Il est également possible, pour le candidat locataire, d'adresser une réclamation individuelle auprès du Médiateur de la Région wallonne à l'adresse suivante : rue Lucien Namèche, 54, à 5000 Namur.

## 12. Signature(s)

**Le(s) candidat(s) déclare(nt) être candidat(s) à l'attribution d'un logement public.**

**Le(s) candidat(s) déclare(nt) sur l'honneur ne pas être ni pleinement propriétaire, ni usufruitier d'un logement, à moins qu'il ne s'agisse d'un logement non améliorable, inhabitable ou inadapté à votre handicap.**

**Le(s) candidat(s) autorise(nt), en application du décret de la Région Wallonne, paru au Moniteur Belge en date du 07/11/2007) au Chapitre II § 3, l'Immobilière sociale Toit&moi à se faire délivrer tout document nécessaire au contrôle des conditions d'admission et m'engage, dans le mois de la demande, à fournir tout renseignement nécessaire au contrôle des conditions d'admission.**

**Signatures obligatoires** précédée(s) de la mention « lu et approuvé »

Fait à

Date

Chef de ménage

Conjoint ou cohabitant

.....

.....



## 8. Informations relatives au médiateur de dettes du bénéficiaire – si concerné

Je fais l'objet d'une médiation de dette<sup>6</sup> → Dans ce cas j'indique le compte de la médiation à la rubrique 9

(<sup>6</sup>) Si vous faites l'objet d'une guidance budgétaire sur base volontaire (assurée par un CPAS), vous ne devez pas cocher cette case

## 9. Compte bancaire sur lequel verser l'allocation

N° IBAN<sup>7</sup>

Titulaire du compte : Nom

Prénom

(7) Compte bancaire au format IBAN au sein de la zone SEPA<sup>8</sup>

(8) Pays de l'Union européenne et pays associés (Royaume-Uni, Norvège, Islande, Suisse, Liechtenstein, Monaco, Saint-Marin)

## 10. Engagement

En **signant** le présent formulaire...

- **Je confirme** que j'ai pris connaissance de la **notice explicative** jointe au présent formulaire, ainsi que des conditions qui y figurent ;
- **Je comprends** que je ne peux/pourrai bénéficier de l'AAL qu'à partir du moment où ma candidature à un logement d'utilité publique a/aura atteint une ancienneté d'**au moins 18 mois** et **au plus tôt le 1<sup>er</sup> janvier 2023** ;
- **Je m'engage...**
  - À partir de ce moment ;
  - Au moment de l'introduction de ma demande d'AAL ;
  - Durant toute la période pendant laquelle je perçois l'AAL ;
  - À respecter les **conditions** décrites dans la notice explicative jointe au présent formulaire (point 2) ;
  - À ne pas bénéficier de l'allocation de loyer (**ADeL**) ;
  - À accepter que l'Administration<sup>9</sup> recherche et collecte auprès des autorités compétentes les **renseignements** relatifs à chaque membre de mon ménage, qui sont nécessaires en vue de traiter mon dossier : composition de ménage, revenus, patrimoine immobilier, allocations familiales, reconnaissance d'un handicap, candidature à un logement d'utilité publique ;
  - À avertir l'Administration<sup>9</sup> de la perception d'**allocations de loyer** par une agence immobilière sociale (AIS) ou par une association de promotion du logement (APL) ;
  - À communiquer par écrit à l'Administration<sup>9</sup> :
    - tout déménagement → **dans les 3 mois** de la prise en location d'un nouveau logement ;
    - toute modification de votre composition de ménage → **dans le mois** ;
    - l'arrêt du contrat de bail → **dans le mois** qui suit la fin de la prise en location.


(<sup>9</sup>) Service public de Wallonie | SPW Logement – Service AAL

### Une question ?

Sur mon dossier  **081/33.22.33**  
 [allocation.attente.logement@spw.wallonie.be](mailto:allocation.attente.logement@spw.wallonie.be)

Sur l'AAL  [logement.wallonie.be](http://logement.wallonie.be)



Infos Conseils Logement  
 **081/33.23.10** du lundi au vendredi  
**0475/50.80.00** 9h→12h 14h→16h

Signature

→ **Formulaire à remettre à votre Société de Logement de Service public de référence**

A remplir par la Société de Logement de Service public de référence

Date d'introduction de la demande à la SLSP  /  /  (jour/mois/année)



# Candidature à un logement d'utilité publique

## Allocation d'Attente Logement (AAL)

### Notice explicative | Année 2026

#### 1. L' AAL : c'est quoi ?

L'Allocation d'Attente Logement (AAL) est une **aide financière mensuelle** octroyée, par le Service Public de Wallonie, à des **ménages de catégorie 1 titulaires d'un bail d'habitation privée et en attente d'un logement d'utilité publique (logement social) depuis au moins 18 mois**

Le montant de l'AAL s'élève à **125 EUR par mois**, majorés de 20 EUR par enfant à charge<sup>1</sup> ou en hébergement égalitaire, ou personne en situation de handicap<sup>2</sup>, sans toutefois dépasser le **plafond de 185 EUR par mois**

<sup>1</sup> Enfant à charge  
Enfant pour lequel vous percevez des allocations familiales

<sup>2</sup> Personne en situation de handicap  
Personne reconnue handicapée par le SPF Sécurité sociale

#### 2. L' AAL : pour qui ?

L'AAL est octroyée à un **ménage**, représenté par un **demandeur** qui doit :

- Être belge ou **en ordre de séjour** sur le territoire belge
- **Ne pas être locataire** d'un **logement d'utilité publique**
- Être **candidat à un logement d'utilité publique**<sup>3</sup> depuis **au moins 18 mois**
- Faire partie d'un **ménage de catégorie 1**<sup>4</sup>
- Être **titulaire**<sup>5</sup> d'un **bail** d'habitation **privée** située en **Wallonie** (sauf Communauté germanophone)
- **Occuper le bien loué** et ne pas le donner en sous-location
- **Ne pas** bénéficier de l'**allocation de loyer ADeL**
- **Ne pas** être **propriétaire**<sup>6</sup> d'un logement

<sup>3</sup> Candidat à un logement d'utilité publique  
Être répertorié dans le registre informatisé des candidats à un logement d'utilité publique géré par la Société wallonne du Logement et disposer d'un numéro de candidature unique

<sup>4</sup> Ménage de catégorie 1  
Le total des revenus du ménage, imposables globalement deux ans auparavant, est inférieur à :

- 18.300 EUR pour une personne isolée
- 24.900 EUR pour des cohabitants

Ces montants sont augmentés de :

- 3.400 EUR par enfant à charge
- 3.400 EUR par personne handicapée

<sup>5</sup> Titulaire d'un bail d'habitation  
Est également éligible le mineur d'au moins 16 ans encadré par un service d'aide à la jeunesse agréé par la Communauté française en application de la réglementation en la matière, pour autant que le représentant légal du mineur signe le bail d'habitation pour le compte du mineur

<sup>6</sup> Propriétaire

Le ménage, seul ou ensemble, n'est pas plein propriétaire ou usufruitier d'un logement, sauf si ce logement a été reconnu non améliorable ou inhabitable ou s'il est pris en gestion par un opérateur immobilier



Les personnes qui remplissent ces 8 conditions et qui sont répertoriées dans le registre informatisé sous **une même candidature unique à un logement d'utilité publique**, mais qui **vivent de manière isolée** dans des habitations privées distinctes, **ont chacune le DROIT** de bénéficier de l'AAL

**La personne faisant partie d'une telle candidature mais n'ayant pas reçu le formulaire de demande AAL est invitée à en demander un exemplaire auprès de sa Société de Logement de Service public**



- L'AAL PEUT être cumulée avec l'allocation de déménagement ADeL
- L'AAL PEUT être cumulée avec l'allocation de loyer octroyée par une agence immobilière sociale (AIS) ou par une association de promotion du logement (APL)  
→ Le montant cumulé des deux aides ne peut toutefois pas dépasser 225 EUR par ménage

#### 3. L' AAL : quand et comment la demander ?

👉 Au moment de l'**inscription** ou du **renouvellement** de ma candidature à un logement d'utilité publique :

- Je **complète** et je **signe** le **formulaire** joint à la présente notice ;
- Je **transmets** le formulaire à ma **Société de Logement de Service public** de référence.



- Je peux DEMANDER l'AAL même si j'attends un logement d'utilité publique depuis moins de 18 mois
- Je ne peux BÉNÉFICIER de l'AAL qu'**à partir du moment** où ma candidature à un logement d'utilité publique a une ancienneté d'au moins 18 mois

Si je suis sous régime de **représentation**, c'est à mon **administrateur de biens** qu'il revient de **compléter le formulaire**, en n'oubliant pas d'en remplir la **rubrique 7**, et de le **signer**

## 5. Vie privée et protection des données à caractère personnel

Pour les traitements relevant de la responsabilité du Service public de Wallonie (ci-après SPW) et ce, conformément à la réglementation en matière de protection des données<sup>1</sup>, ainsi qu'aux dispositions décrétales et réglementaires relatives à l'Allocation d'Attente Logement (ci-après AAL), les données à caractère personnel nécessaires seront traitées par la **Direction des Etudes et de la Qualité de l'Habitat** du SPW Territoire, Logement, Patrimoine, Energie (ci-après SPW TLPE), en vue de ;

- Prendre une décision en matière d'AAL, en ce compris son éventuel renouvellement ;
- Vérifier le respect des engagements dans le cadre de la demande d'AAL ;
- Liquidier l'AAL ;
- Initier le recouvrement d'AAL indûment perçues.

Par ailleurs, les données à caractère personnel pourront être également traitées par :

- Votre **Société de Logement de Service public** ainsi que par la **Société wallonne du Logement** dans le cadre de la récolte des données du formulaire pour le compte du SPW TLPE ;
- La **Direction du Logement privé, de l'Information et du Contrôle** du SPW TLPE afin de prendre une décision en cas de recours de votre part ainsi que dans le cadre d'un contentieux judiciaire ;
- La **Direction du Contentieux de la Trésorerie** du SPW Finances lorsque l'AAL est versée à un tiers ;
- La **Direction du Financement et des Recettes** du SPW Finances afin de procéder au recouvrement d'AAL indûment perçues.

Dans le cadre des traitements susmentionnés, les données suivantes seront consultées auprès des sources authentiques en la matière ;

- Données d'identification ;
- Composition de votre ménage ;
- Revenus imposables globalement afférents à l'avant-dernière année ;
- Données relatives au patrimoine immobilier ;
- Données relatives à votre bail ;
- Données relatives à votre candidature à un logement d'utilité publique ;
- Le cas échéant : données relatives aux allocations familiales perçues, reconnaissance de handicap et statut social auprès des organismes assureurs.

Vos données ainsi que celles des membres de votre ménage seront consultées.

Ces données ne seront ni vendues ni utilisées à des fins de marketing ni communiquées à des tiers, à l'exception des personnes mentionnées ci-dessus et de notre conseil juridique en cas de procédure judiciaire. Ces données seront conservées pendant une période de 10 ans à compter de la dernière liquidation d'AAL ou 5 ans en cas de refus, sous réserve de la cessation définitive des procédures et recours administratifs et judiciaires.

Vous pouvez, dans certains cas spécifiques, rectifier, demander à faire effacer ou à faire transmettre vos données, limiter ou vous opposer au traitement en contactant le responsable du traitement :

- À l'adresse postale suivante : Rue Brigades d'Irlande 1 à 5100 Jambes, à l'attention du Service AAL ;
- Ou via courriel à l'adresse suivant : [allocation.attente.logement@spw.wallonie.be](mailto:allocation.attente.logement@spw.wallonie.be)

Sur demande via formulaire disponible sur l'ABC des démarches du Portail de la Wallonie (<https://www.wallonie.be/fr/demarches/exercer-ses-droits-en-matiere-de-protection-des-donnees-personnelles>), vous pouvez avoir accès à vos données ou obtenir de l'information sur un traitement qui vous concerne. Le Délégué à la Protection des Données du SPW (Place de la Wallonie, 1 à 5100 Jambes - [dpo@spw.wallonie.be](mailto:dpo@spw.wallonie.be)) en assurera le suivi.

Pour plus d'information sur la protection des données à caractère personnel et vos droits, rendez-vous sur le Portail de la Wallonie (<https://www.wallonie.be>).

Enfin, si dans le mois de votre demande, vous n'avez aucune réaction du Service public de Wallonie, vous pouvez contacter l'Autorité de protection des données pour introduire une réclamation :

- Soit par courrier : 35, rue de la Presse à 1000 Bruxelles ;
- Soit par mail : [contact@apd-gba.be](mailto:contact@apd-gba.be)

## 6. Voies de recours

Que faire si, au terme de la procédure, vous n'êtes pas satisfait de la décision rendue ?

### 1. Introduire un recours interne à l'administration :

- Via la Plateforme
- Par mail : [recours.log.dgo4@spw.wallonie.be](mailto:recours.log.dgo4@spw.wallonie.be)
- Par courrier postal : Rue Brigades d'Irlande 1 à 5100 Jambes, à l'attention du Service Recours Logement

### 2. Adresser une réclamation auprès du Médiateur

Si au terme de vos démarches préalables au sein de l'administration vous demeurez insatisfait de la décision, il vous est possible d'adresser une réclamation auprès du Médiateur de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Rue Lucien Namèche, 54 à 5000 Namur. Téléphone gratuit 0800/19.199 <https://www.le-mediateur.be>

<sup>1</sup> Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données et abrogeant la Directive 95/46/CE Loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel